

À qui de droit.

*24 novembre 2007*

En tant que membres de la Famille royale de Savoie, nous tenons à préciser que nous n'adhérons en aucune sorte à la demande de dommages et intérêts présentée par notre frère et son fils Emmanuel-Philibert à l'État italien. Notre père, le roi Humbert II s'est éteint après un interminable et pénible exil, avec dans son cœur l'image de sa Patrie, désormais lointaine. L'Italie fut toujours, et plus que tout, au centre de chacune de ses pensées.

Victor et son fils, qui ne représentent désormais qu'eux-mêmes, ne savent plus qui assigner en justice: ils l'ont fait avec nous, leurs sœurs, ils l'ont fait avec notre mère, ils le font actuellement avec leurs cousins Amédée et Aimon et une autre cinquantaine de personnes, s'il faut les croire. Ils ne leur reste plus qu'à porter devant les tribunaux la nation italienne dans son ensemble, celle que nos ancêtres ont servi.

La présence continuelle de Victor et de son fils dans la presse grand public est une source constante d'embarras et d'humiliation pour nous tous. La promesse de destiner les sommes éventuellement recueillies à des œuvres charitables, comme ce fut le cas pour les ordres dynastiques, n'est plus crédible et ne justifie en rien une initiative pour le moins inopportune et maladroite.

En tant que parents proches, nous voulons croire, mais pour une dernière fois, que ces actions sont le fruit de manipulations de la part d'individus sans scrupules, assoiffés d'argent, ennemis de la Maison de Savoie qui poussent à toutes ces prétentions extravagantes.

D'autre part, c'est avec tristesse que nous assistons aux prises de position du gouvernement qui, en recueillant cette polémique, parle à son tour de compensations et de dédommagements à propos «des faits bien connus» dont se serait rendue coupable la dynastie. Il faut bien avoir à l'esprit l'époque dont nous parlons et comprendre qu'on peut avoir commis des fautes, et il est facile de s'en rendre compte après coup, en se retournant vers son passé, mais il est tout aussi vrai qu'aucun des rois d'Italie ne peut être accusé d'avoir subordonné l'intérêt du pays au sien.

*Marie-Gabrielle de Savoie  
Marie-Béatrice de Savoie*